

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Enquêtes publiques Société Guinet Derriaz / Carrières de roches massives et de pierres marbrières / Parves et Nattages

De : laurent akriche

Pour : pref-environnement@ain.gouv.fr

Date : 05/02/2022 16:32

Bonjour,

Je vous remercie de prendre en considération notre opposition vis à vis du projet rappelé en objet qui présente, notamment, d'importantes lacunes s'agissant de l'impact de la circulation d'une douzaine (seulement ?) de camions par jour sur des routes d'une largeur et d'une structure inadaptées représentant un danger potentiel pour les riverains et autres usagers utilisant ces voies de communication
Rappel : présence de la piste cyclable avec intersection vélos/véhicules à moteur sur une portion de la route au niveau du pont surplombant le Rhône sur le secteur de Massigneux de Rives ainsi qu'une urbanisation significative de ce secteur (avec passage protégé en zone 30 km) ayant sensiblement augmenté le flux des véhicules ces dernières années...
Par ailleurs, l'empoussièrément et la pollution impactant les panneaux de la future installation photovoltaïque (notamment les coûts d'entretien et de maintenance desdits panneaux) à proximité du site convoité ne sont pas pris en compte dans l'étude d'impact
L'arrêt de l'exploitation de cette carrière ayant été décidée en 2013, il conviendrait après un répit inférieur à 10 ans, de laisser hors de l'activité marchande un secteur appartenant à une commune éprise - à juste titre - du respect de l'environnement, d'écologie, de bio-diversité et de la qualité de vie de ses administrés
La logique industrielle et économique d'une exploitation de carrière (nonobstant l'ambitieux projet de création de 2 (deux !) emplois à la clé), sont contraires aux enjeux précités et paraissent injustifiés au regard du ratio : avantages / inconvénients pour les habitants (ainsi que la faune et la flore) de la commune
Bonne réception et meilleures salutations
Laurent AKRICHE

01300 PARVES ET NATTAGES